

Directive Inondation

Bassin Rhône-Méditerranée

Septembre 2013

Territoire à Risque Important d'inondation (TRI) de Nîmes

Cartographie des surfaces inondables et des risques

Résumé non technique



Résumé non technique

• Le Territoire à Risque Important d'Inondation de Nîmes

○ Définition et objectifs généraux du TRI

La sélection du Territoire à Risque Important d'inondation de Nîmes implique la mise en œuvre d'une stratégie concertée pour répondre à la Directive inondation.

La mise en œuvre de la Directive Inondation vise à fixer un cadre d'évaluation et de gestion des risques d'inondation à l'échelle du bassin Rhône-Méditerranée tout en priorisant l'intervention de l'État pour les territoires à risque important d'inondation (TRI).

31 TRI ont été arrêtés le 12 décembre 2012 sur le bassin Rhône-Méditerranée. Cette sélection s'est appuyée sur 3 éléments : le diagnostic de l'évaluation préliminaire des risques d'inondation (EPRI), l'arrêté national définissant les critères de sélection des TRI, la prise en compte de critères spécifiques à certains territoires du bassin en concertation avec les parties prenantes du bassin Rhône-Méditerranée.

L'identification des TRI obéit à une **logique de priorisation** des actions et des moyens apportés par l'État dans sa politique de gestion des inondations. À cet effet, les 31 TRI sélectionnés devront faire l'objet :

- d'ici fin 2013, d'une **cartographie** des surfaces inondables et des risques pour les phénomènes d'inondation caractérisant le territoire ;
- d'ici fin 2014, de **stratégies locales** de gestion des risques d'inondation dont les objectifs et le périmètre devront être identifiés d'ici 2014. Ces dernières nécessiteront un engagement des acteurs locaux dans leur élaboration s'appuyant notamment sur un partage des responsabilités, le maintien d'une solidarité amont-aval face aux risques, la recherche d'une synergie avec les autres politiques publiques.



Le territoire à risque important d'inondation a été sélectionné par rapport aux conséquences négatives susceptibles d'impacter son bassin de vie au regard de phénomènes prépondérants.

La sélection du TRI de Nîmes s'est appuyée en première approche sur l'arrêté ministériel du 27 avril 2012 qui demande de tenir compte, a minima, des impacts potentiels sur la santé humaine et l'activité économique de l'évaluation préliminaire des risques d'inondation (EPRI). Ce premier diagnostic macroscopique fait ressortir les enjeux dans l'enveloppe approchée des inondations potentielles (EAIP) pour les 6 indicateurs du tableau ci-dessous.

	Impact sur la santé humaine			Impact sur l'activité économique		
	Population permanente en EAIP (nb d'habitants)	Part de la population permanente en EAIP	Emprise de l'habitat de plain-pieds en EAIP (m ²)	Nombre d'emplois en EAIP	Part des emplois en EAIP	Surface bâtie en EAIP (m ²)
Débordements de cours d'eau	170 043	77,4%	85 199,5	74 072	79,3%	299 950 768
Submersions marines	432	0,2%	204,5	313	0,3%	81 468 803,9

Le périmètre du TRI et ses caractéristiques spécifiques

Le périmètre du TRI, recensant 20 communes, a été constitué autour du bassin de vie de l'agglomération nîmoise.

Celui-ci a été défini en tenant compte des caractéristiques spécifiques telles que la dangerosité des phénomènes sur certaines communes (Nîmes, Le Cailar notamment), de la pression démographique du territoire, en particulier autour de l'agglomération nîmoise.

○ **Description du TRI de Nîmes et de ses principales caractéristiques**

Le TRI de Nîmes concerne le département du Gard (30) et compte 20 communes, soumises aux aléas de ruissellement pour la commune de Nîmes et de débordements de cours d'eau, notamment du Vistre, un de ses affluents le Rhône et plus à la marge du Rhône, à l'aval.

Il regroupe 219 232 habitants permanent. Sa population saisonnière s'élève à 14 626 habitants, soit 6,7% du nombre total d'habitants permanents du TRI.

Ses enjeux économiques sont principalement liés à son affluence touristique estivale, avec une capacité annuelle d'hébergement de plus de 10 000 personnes.

De plus, il se caractérise par un développement urbain très important, quasi continu, autour de l'agglomération nîmoise. Cette pression urbaine se conjugue avec une problématique d'inondabilité du territoire marquée et des phénomènes de ruissellement urbain très spécifiques.

○ **Phénomènes identifiés comme prépondérants pour la cartographie**

Le TRI de Nîmes est exposé à des crues de type cévenol ou méditerranéen extensif de forte intensité (crues très rapides) et récurrentes (1988, 2005) ainsi qu'à des ruissellements et débordements des cadereaux pour le cas de la commune de Nîmes.

Réseau hydrographique du département du Gard

Le département du Gard est traversé par différents cours d'eau, dont les principaux retenus pour la phase cartographique du TRI de Nîmes : le Vistre, le Rhône, un de ses affluents, et le Rhône. Ce TRI répertorie d'autres cours d'eau et canaux, qui ne sont pas représentés dans ce cycle de la phase cartographique en raison d'indisponibilité de la donnée. Mais, ces cours d'eau ne sont pas à négliger, notamment les affluents du Vistre (le Buffalon et la Cubelle), le Canal du Bas-Rhône Languedoc et le Canal du Rhône à Sète.

Caractère partiel de la cartographie des cours d'eau pour ce cycle de la DI

Dans ce cycle de la mise en œuvre de la directive européenne, les phénomènes cartographiés sont les inondations par ruissellement pour le cas des cadereaux de Nîmes, et par débordement de cours d'eau du Vistre et du Rhône. Compte tenu du délai très contraint pour réaliser cette phase cartographique, les cours d'eau secondaires n'ont pas pu être représentés, ils le seront ultérieurement.

• La cartographie du TRI de Nîmes

o **Objectifs généraux et usages de la cartographie**

La cartographie du TRI de Nîmes apporte un approfondissement de la connaissance sur les surfaces inondables et les risques pour les débordements de certains cours d'eau pour 3 types d'événements (fréquent, moyen, extrême). De fait, elle apporte un premier support d'évaluation des conséquences négatives du TRI pour ces 3 événements en vue de la définition d'une stratégie locale de gestion des risques.

Elle vise en outre à enrichir le porter à connaissance de l'État dans le domaine des inondations et à contribuer à la sensibilisation du public. Plus particulièrement, le scénario « extrême » apporte des éléments de connaissance ayant principalement vocation à être utilisés pour préparer la gestion de crise.

Toutefois, cette cartographie du TRI n'a pas vocation à se substituer aux cartes d'aléa des PPRI (lorsqu'elles existent sur le TRI) dont les fonctions et la signification ne sont pas les mêmes.

Enfin, il convient de rappeler que cette cartographie du TRI est partielle, en raison d'indisponibilité de la donnée sur les cours d'eau secondaires. En effet, tous les cours d'eau (dont les affluents) n'ont pas été étudiés, ce qui conduit à une analyse non exhaustive des enjeux sociaux et économiques sur l'ensemble du TRI. Dans le périmètre du TRI, les enjeux exposés (personnes et emplois notamment) lors d'une crue extrême pour tous les cours d'eau confondus, ont été rappelés précédemment (voir tableau p.5).

o **Synthèse des principaux résultats de la cartographie du TRI**

La cartographie du TRI de Nîmes se décompose en différents jeux de carte au 1/ 25 000^e pour :

- les débordements de cours d'eau et le ruissellement des cadereaux de Nîmes ainsi que les crues du Rhône,
 - des cartes des surfaces inondables de chaque scénario (fréquent, moyen, et extrême) pour les débordements de chacun des cours d'eau (le Vistre, le Rhône, les cadereaux et le Rhône). Ces 3 cartes, par type d'aléa, présentent une information sur les surfaces inondables, les hauteurs d'eau, voire les vitesses d'écoulement ;
 - une carte de synthèse des surfaces inondables des différents scénarii pour les débordements des différents cours d'eau cartographiés ;

- une carte des risques d'inondation présentant les enjeux situés dans les surfaces inondables ;
- un tableau d'estimation des populations et des emplois exposés par commune et par scénario.

À l'échelle du TRI de Nîmes, la cartographie des risques d'inondation fait ressortir l'estimation des populations et des emplois présentée dans le tableau ci-dessous.

Les populations et emplois exposés dans l'EAIP, en cas de crue extrême, pour tout cours d'eau confondu, sont également rappelés (l'aléa ruissellement, dans le cadre de l'EAIP, est compris dans l'aléa « débordements de cours d'eau »)

	Population permanente				Emplois			
	Crue fréquente	Crue moyenne	Crue moyenne avec changement climatique	Crue extrême	Crue fréquente	Crue moyenne	Crue moyenne avec changement climatique	Crue extrême
Débordements de cours d'eau	6498	73641	/	120371	35914	50170	/	62316
Les Cadereaux	4575	71395	/	71395	35219	49432	/	58207
Le Rhône		460	/	457	/	79	/	84
Le Vistre	2167	2698	/	9006	2585	2982	/	10076
Submersions marines		431	505	582		41	108	108

NB : La cartographie des risques d'inondation représente et décompte de manière partielle la population et les emplois exposés à l'aléa inondation par débordement de cours d'eau. En effet, elle se limite aux cours d'eau étudiés et retenus pour ce cycle de la DI. Les autres cours d'eau seront étudiés ultérieurement et cartographiés dans le cadre du prochain cycle de la directive européenne.



**Direction régionale de l'Environnement
de l'Aménagement et du Logement
LANGUEDOC-ROUSSILLON**

520 allée Henri II de Montmorency
34064 Montpellier
Tél : 33 (04) 34 46 64 00

